Etudes Héraultaises

Revue 1993

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Sous le sac et la capuche : les pénitents blancs de Mèze (1588-1918)

Auteur (s) : ..... *Louis SECONDY*

Nombre de pages : *6*

Année de parution : 1993

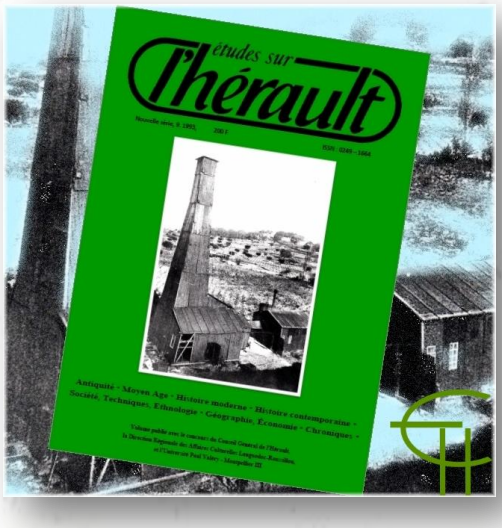

Département Hérault Conseil Général

Sous le sac et la capuche: Les pénitents blancs de Mèze (1588-1918)

par Louis Secondy (*)

Le pénitent et ses exigences

Le pénitent ? L'homme moderne voit en lui un être masqué, encapuchonné, mystérieux, qui semble vouloir cacher quelque chose ou se livrer à des pratiques ésotériques. A moins qu'il ne le prenne pour un simple figurant dans une de ces manifestations folkloriques, fréquentes aujourd'hui. Bien sûr, cette image n'a que peu de rapports avec la réalité. Que nous en disent les textes et les usages anciens ?

Dans l'introduction à l'Office de la glorieuse Vierge Marie 1724), le libraire, A. Besson explique que la Société sainte des pénitents a été créée pour faire obstacle au démon qui profite du malheur des temps pour faire de nouvelles conquêtes et étendre son empire. Créée ? Rétablie, plutôt, « pour opposer de fortes digues à ce déluge qui menaçait toute la terre d'une inondation prochaine ».

Le pénitent doit être pénétré de quelques fortes convictions. Être persuadé que l'homme ne naît que pour le travail et que sa vie sur terre doit être un combat perpétuel. Il se situe dans la lignée des grands personnages de l'Ancien Testament : Adam qui a passé sa vie à gémir sur son iniquité, les Patriarches qui ont marché sur ses traces, le prophète David, qui, sermonné par Nathan, se mit à faire pénitence. L'idée de base de cette spiritualité, c'est que l'homme n'a point ici-bas de cité permanente. En exil sur cette terre, il doit chercher la patrie qu'il devra habiter un jour. « Loin de sa patrie, il trouve amères toutes les douceurs qu'apprécient ceux qui ne se souviennent pas de leur exil ». Autre prédécesseur, Paul qui affligeait son corps par des mortifications continuelles, le réduisant en servitude et en esclavage pour éteindre le feu de la concupiscence et émousser l'aiguillon de sa chair.

Toute la conduite du pénitent et tous ses actes doivent prendre sens dans cette conviction : la pénitence seule peut sauver l'homme et il doit en vivre pour survivre dans l'éternelle béatitude. Tout est pour lui préparation à la mort. Son habit, robe blanche, ceinture et capuche, représente la pureté de son âme aux yeux de Dieu. Amené à quitter le chemin de perdition pour emprunter la voie du salut, il va pouvoir amender sa vie, faire pénitence, pratiquer dévotions et disciplines, faire des aumônes ; il aura ainsi plus facilement rémission de ses péchés et obtiendra amour et dilection de Dieu. Tel est le sens donné au geste du confrère qui demande son admission. L'habit rappelle aussi le signe de pénitence des Ninivites après qu'ils eurent entendu le prophète Jonas.

Pour parvenir à cette fin, la Confrérie doit se donner des responsables dignes en tous points, prieur et sous-prieur, élus pour conduire leurs frères selon les chemins de Dieu. Ils doivent « être irrépréhensibles, sobres, prudents, ornés de toutes les vertus, chastes, charitables et savants, mais aussi modestes et point contentieux, ne rien désirer au-delà de ce qu'ils possèdent et s'appliquer à bien gouverner leur maison ».

Le pénitent est sans cesse rappelé à la règle : observer avec soin les statuts, venir souvent à la chapelle rejoindre ses frères. A Mèze, pas de gage de garanties morales, ni de parrainage exigés. On devient pénitent par cooptation, et imitation familiale, étant souvent adulte mineur – moins de 25 ans –, mais aussi enfant. De graves abus se sont glissés dans ce domaine; en 1702 Fr. Fournel est reçu à l'âge de cinq ans dix mois et dix-sept jours, à la suite d'un voeu. En 1728 Mgr de La Chastre interdit aux pénitents de Mèze de recevoir des novices.., de moins de 10 ans !

Le postulant est initié par un maître des novices. Le rituel de réception est bâti autour de la remise de l'habit dont le sens est que « le chrétien doit revêtir l'homme nouveau », symbolisé par la remise du cierge allumé. Le baiser de paix fait entrer le nouveau venu dans la fraternité du groupe. Sa réception est alors inscrite dans le registre officiel. Nous avons ainsi les noms d'un très grand nombre de pénitents depuis 1588. Entre 1588 et 1709, les 18 patronymes les plus fréquemment rencontrés : Bessières, Thomas, (H)ollier, Laurens, Cathalan, Cartier, Granal, Relinq, Arnaud, Durrier, Granier, Courtez, Roux, Boutes, Mathieu, Seiriès, Barral, Villa ; au total, 143 patronymes pour 286 pénitents. Entre 1736 et 1864, dominent les Peytal, de loin les plus nombreux, avec les Serveille, les Tondut, les Thomas et les Vidal.

Leur milieu social n'est pas connu pour l'Ancien Régime. Cependant. on sait qu'en 1750 la moitié des 150 membres sont considérés comme pauvres. En 1826, on découvre la physionomie socioprofessionnelle d'un échantillon important (50 officiers) : près de la moitié sont propriétaires, agriculteurs ou cultivateurs. L'artisanat représente 20% : tonneliers, maréchaux, serrurier, maçon, plâtrier, arpenteur-géomètre, roulier ; le secteur commercial, négociants et commissionnaires, 14% ; les services publics et administratifs, procureur du roi, secrétaire de mairie, 10% ; les professions libérales, notaire, pharmacien, 4%.

Le recrutement des pénitents blancs de Mèze est plus large. Les statuts prévoient que les indigents seront exemptés du paiement de leur cote et que ceux qui ont des problèmes ...

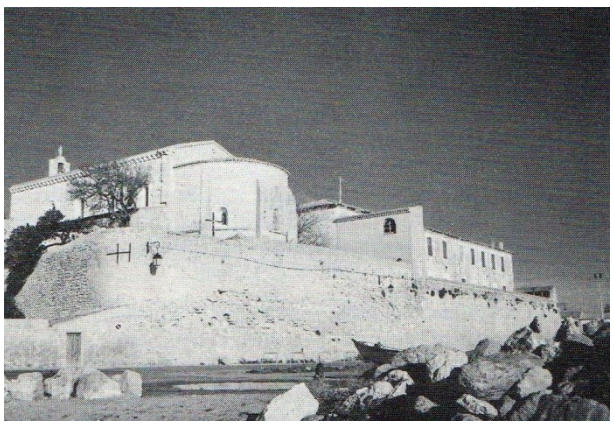

Fig. 1. - Mèze, chapelle des pénitents blancs.

(*) Extrait de l'ouvrage édité sous ce titre par les Amis des Pénitents de Mèze. 1990, 120 pages.

... financiers pourront verser une somme inférieure à la somme exigée. Cette décision a été respectée. En 1854, 4,69% des frères inscrits sur les listes sont totalement exonérés de cote et 9,39% – 14 dont 2 soldats – sont considérés comme pauvres ; leur cotisation est alors réduite à 1 franc ou à 50 centimes, au lieu de 1,5 F. Pour les pénitentes, sur 69 cas, on trouve 1 indigente, 7 dont la cote est réduite à 0,5 F et 4 à 0,75 francs. Les 15 % de frères et de soeurs, pauvres et indigents, reçoivent bien le pain bénit, gage de leur agrégation à la confrérie. Par contre, on raye parfois des listes les mauvais payeurs : 4 hommes sur 149 et 1 femme sur 69, en 1854.

Le pénitent peut être chassé ou puni s'il ne remplit pas ses obligations ou si sa conduite est un objet de scandale. Le corps a ses exigences, dont la présence aux cérémonies de la compagnie – grand-messe, vêpres et bénédiction du Saint-Sacrement pour toute une série de fêtes de l'année, en particulier les fêtes de la Vierge, tous les vendredis de carême, le Jeudi et le Vendredi saints, processions de Pâques et de la Fête-Dieu, messes des morts pour les confrères défunts, les dimanches et fêtes, la messe, après l'office du matin.

A ces occasions, le pénitent doit porter son froc. Il se couvre de son capuce, pour la procession. Les confrères se rangent selon leur fonction et leur ancienneté dans les bancs comme aux processions porte-croix, porteurs de fanaux, bâtonniers, choristes et sous-choristes...

Les dimanches et les fêtes, les frères récitent l'office de la Vierge Marie, en latin, avec ses diverses heures canoniales : matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Le rituel met à la disposition de la confrérie une série d'oraisons, pour les choses et les gens les plus divers : toutes les intentions de l'Église et du monde. Les chants sont assurés par les choristes et sous-choristes. Au XIXe siècle, après l'installation des Frères des Écoles chrétiennes à Mèze (1858), on fait appel à leur fanfare pour rehausser l'éclat des processions et on salarie un organiste pour la chapelle.

Une des formes les plus prisées de la dévotion des pénitents demeure le pèlerinage qui les conduit à divers sanctuaires mariaux de la région. Notre-Dame-du-Grau, à Agde, Notre-Dame-de-Grâce à Gignac, l'église Notre-Dame de l'abbaye de Valmagne, Notre-Dame de Mougères, Notre-Dame-du-Peirou, à Clermont, l'église de Loupian en sont les principaux. Il leur faut obtenir, à chaque fois, l'autorisation expresse de l'évêque d'Agde ou de son grand vicaire et de celui du lieu visité, Lodève ou Béziers. Les pénitents doivent s'abstenir de causer du scandale au cours de ce déplacement : interdiction de quitter le cortège.

Pourquoi ces processions à des sanctuaires éloignés de plusieurs lieues ? Pour demander à la Vierge d'intercéder auprès de son fils qui, dans sa juste colère, envoie aux hommes de terribles fléaux et des calamités, naturels ou pas. Les registres de pénitents constituent de véritables annales des épidémies et des catastrophes et fournissent d'intéressantes données sur le temps et les phases du climat : sécheresses, inondations, coups de tempêtes, grêle, gels sévères, toutes ces intempéries y sont répercutées sur le vif, jusqu'aux séismes même, comme celui du 4 avril 1786. En 1711, 12 et 13 on va à Notre-Dame-du-Peirou, près de Clermont pour supplier la Vierge d'intervenir auprès de son Fils « pour arrêter la verge sévère de sa justice » qui frappe les hommes en leur envoyant la guerre. On sent avec quelle intensité les gens aspirent à la paix : « depuis si longtemps désirée de tous les peuples, elle sera la tranquillité, le repos et le bonheur des familles ». En 1714, on va au Grau pour remercier le ciel de ce qu'elle est enfin revenue dans le Royaume.

En 1720, la peste commence ses ravages à Marseille. Les populations prennent peur. Les pénitents réagissent en priant l'évêque de bien vouloir leur accorder l'autorisation d'aller en pèlerinage à Gignac. Il refuse de peur de favoriser la diffusion du mal. L'année suivante, grande cérémonie d'action de grâces, pour remercier Dieu d'avoir épargné la ville. Les mêmes motifs se retrouvent au long de cette histoire, avec deux dominantes : prières pour la pluie et disparition des maladies mortelles. Quelques autres sont plus particuliers : voeux pour demander « la sauvegarde de la personne très sacrée de notre Roy et de la paix ».

A lire ces pages, il semblerait que l'on ait considéré, à l'époque, le pèlerinage comme le dernier recours face aux fléaux qui frappent les hommes. En fait, il est une des formes supérieures de la supplication, précédé, accompagné ou suivi de nombreuses autres dévotions : processions locales, bénédictions du Saint-Sacrement, prières diverses. Mais pourquoi lui attribue-t-on un caractère si marqué ? Rien ne peut mieux nous permettre de le comprendre que ce texte de 1718 :

« Depuis long temps Dieu estant irrité contre nous a cause de nos crimes et pechez que nous commettons tous les jours contre sa divine majesté et nos cœurs estant endurcis dans nos iniquitéz nous négligeons les graces qu'il nous envoye ce qui loblige comme un bon Père et pour nous mettre dans la voye du salut de nous chatier tantôt par des afflictions tantot par des maladies et des pertes soit sur nos personnes que sur nos biens ; comme il est manifeste cette année par la multiplicité des maladies dont nous sommes attaquez qui ne procedent que de la grande secheresse laquelle ravage aussi tous les fruits de nos campagnes ce qui doit nous faire comprendre que Dieu est dans un grand courroux. Mais comme il est grand en miséricode toutes les fois que nous aurons recours aluy avec un coeur remply de componction et de repantance de nos pechez il seroit besoin et necessaire pour apaizer sa juste colere d'aller en pelerinage à nostre dame de grace de la ville de gignac pour la prier comme estant le refuge des pecheurs et des affligéz de nous estre propice envers son fils nostre Seigneur Jesus Christ et de nous obtenir de luy par son intercession et mérite la pardon de nos fautes et tout ce qui nous est nécessaire pour notre sanctification et pour sa gloire et afin de détourner toutes les peines que nos pechez nous attirent ».

Si Dieu punit, c'est « comme un bon père » qui veut redresser ses enfants et les remettre dans la voie du salut. Il faut voir là une preuve de son amour. Mais la bonté de Dieu n'enlève rien à son courroux, car il n'en est pas moins juste. Sa colère ne peut être arrêtée que par la repentance des hommes. Les pénitents ont un rôle spécial à jouer pour apaiser Dieu. C'est dans cette optique ...

Fig. 2. - Vierge des Sept-Douleurs (Photo : A. Le Diuzet).

... que se situe le rôle prépondérant de la Vierge. patronne es pénitents de Mèze, sous l'invocation de Notre-Dame des Sept Douleurs. « Mère de toutes souffrances », elle comprend les hommes qui peinent, accablés de maux. Sa place auprès de son fils en fait l'intercesseur naturel et efficace.

Les pénitents doivent donc se conduire de la manière la plus parfaite. Mais ce sont des hommes, entraînés là parfois sans une véritable appétence pour la pénitence. Les nombreux offices, la soumission rigoureuse aux responsables de la confrérie, l'exécution stricte des statuts ne sont pas choses faciles à observer. Les mésententes dues à des antinomies de caractères, à des jalousies, a des questions d'argent ou d'influence opposent parfois certains d'entre eux. Ils ne doivent jamais en référer à la justice. En cas de conflit, une commission de sages est nommée pour rechercher es solutions au problème posé.

Les sanctions prises en cas de désobéissance vont d'une demande de pardon, à genoux dans le choeur, à l'exclusion pure et simple, en passant par le paiement d'amendes en livres de cire. Un des motifs majeurs en est le refus d'assister les confrères malades et de veiller les défunts. Les confrères sont appelés à s'aider, même financièrement s'il le faut. En 1760 on rappelle que « secourir les pauvres malades, honteux, et les confrères qui auraient recours à la confrérie » est une chose dont il a « toujours été usé ».

A mener cette vie, toute de pénitence et de devoirs, que peuvent espérer les pénitents blancs ? Faire leur salut certes. Mais il faut capitaliser pour demain. La fidélité et l'accomplissement du devoir, accompagnés de certains actes de piété, leur permettent de se procurer nombre d'indulgences. Voilà où se trouvent entraînés les Mézois devenus pénitents blancs. Ce n'est pas chose facile pour ces laïcs de vivre toutes ces exigences, au milieu de parents, amis, voisins qui ont des comportements quotidiens et une attitude de vie différents. Se tenir à l'écart des cabarets, éviter les manifestations du carnaval, s'abstenir de fréquenter certaines persones suspectes, ne pas chanter des chansons qualifiées d'obscenes, voilà qui n'est pas aisé. Les registres du XVIIe siècle révèlent un certain nombre de manquements – les mentions en sont plus rares au XVIIIe – progrès moral ou plus grande tolérance ? L'amour des cartes ou du maillet l'emporte sur le désir de gagner des indulgences. L'un ou l'autre mène une vie scandaleuse : tel confrère a abandonné sa femme pour le cabaret « où on le trouve entièrement et continuellement ». Cela reste l'exception.

La confrérie et ses membres : Les statuts de la confrérie

Blancs, noirs ou gris, les pénitents sont soumis à des règles strictes. qui les obligent en conscience. A leur tête, le prieur et le sous-prieur, élus par tous les confrères, au cours d'un conseil général, le Jeudi saint. On leur adjoint 12 puis 24 conseillers, dont 18 pris parmi les anciens prieurs et sous-prieurs et 6 parmi les autres.

Les deux nouveaux élus entrent en charge le lundi de Pâques. Ils nomment les officiers de la confrérie. En tout, une vingtaine de fonctions : maîtres de cérémonie, sacristains, choristes, trésorier, syndic, responsable des affaires de la confrérie, secrétaire, visiteurs des malades, maîtres des novices... Le prieur et son adjoint doivent veiller au bon ordre et faire appliquer les statuts. Ils pesident les assemblées et les offices, font des monitions, sont responsables du budget. A leur sortie de charge. ils doivent rendre compte des recettes et des dépenses de l'année.

L'évêque intervient parfois dans ce fonctionnement. En 1694, Louis Foucquet défend aux confrères d'élire ou de nommer aux charges aucun de ceux qui n'ont pas fait leurs Pâques, « à peine de nullité ».

Fig. 3. - Chape de procession (Photo : A. Le Diuzet).

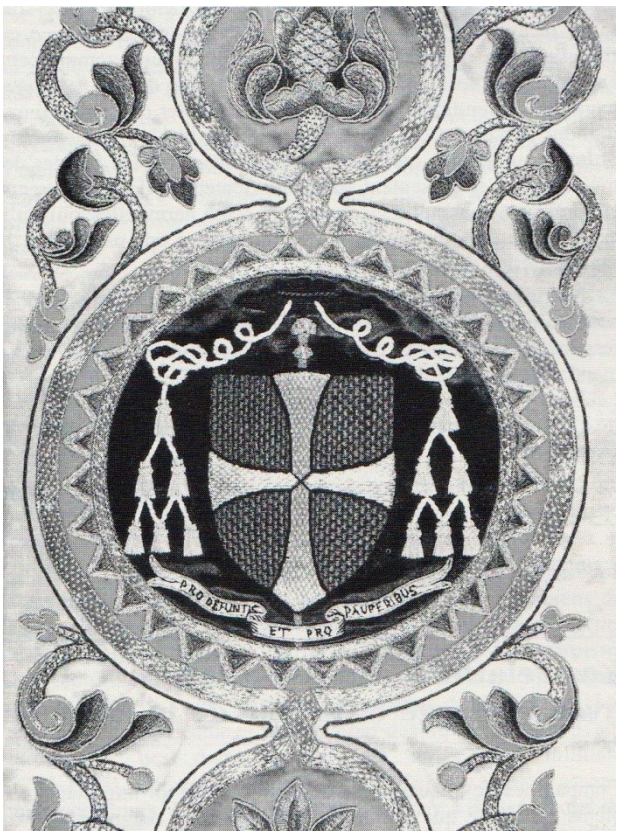

Fig. 4. - Chape de procession. Détail. (Photo : A. Le Diuzet).

Cependant la marche de la compagnie laisse à désirer. Le prieur et sous-prieur ont de la peine à faire prendre des délibérations, vu le peu d'assiduité des confrères. « Les abus s'introduisent et la liberté de tout faire s'autorise en sorte que l'ordre et l'ancienne discipline seront bientôt renversée » (sic). ...

... Ces mesures semblent porter peu de fruits, d'où un violent réquisitoire prononcé le 15 août 1709 par le prieur :

« Nous avons vû de nos jour multiplier cette ancienne confrérie comme vigne abondante, mais elle ne produit que des fruits amers dont nos enfants en auront même les dents agacées... Seigneur vous nous avez fait multiplier, mais vous n'en estez pas davantage loué et bény : il n'y a au contraire aucun de nous qui fasse le bien, nous nous sommes tous detournez et nous sommes tous devenus inutiles devant le Seigneur.

« Notre confrairie n'est plus maintenant qu'une assemblée de mauvais chrétiens, capables de toute sorte de vices ; et on trouveroit peut être parmy nous tout ce qu'il a de plus mechant dans la paroisse, des yvrognes, des emportez, des impudiques. On bannissoit autrefois ces sorte (sic) de personnes de la comapagnie, mais aujourd'huy le pecheur et le peché y restent impunis ». La suite du texte dénonce ces pénitents à qui on a fait plusieurs fois la lecture des statuts sans aucun changement. Il faut faire rendre compte aux prieurs de leur administration.

« Les offices ont de la peine à se faire parce qu'on n'y voit plus maintenant que deux ou trois confrères ; si cette négligence continue, on sera obligé de fermer entièrement la chapelle et de l'abandonner ». Il serait bon de nommer un confrère, « le plus zélé et le plus homme de bien qui soit dans la compagnie », pour veiller à cette bonne exécution. Après cette dénonciation en règle, les pénitents semblent décidés à revenir à la stricte observance. Ont-ils tenu leurs promesses ?

Bien mal. Les critiques ne cessent pas durant l'Ancien Régime. Après la Révolution, on reprend les statuts – on en remettra un exemplaire imprimé à chacun. On innove en élaborant les statuts des femmes, membres de la confrérie : « Depuis quelque temps un nombre assez considérable de dames et demoiselles se sont faites recevoir en cette compagnie, nous voyons même avec satisfaction que ce nombre augmente tous les jours, comme cette augmentation ne nous donne pas toute la joie qu'une telle propagation de sentiment religieux devrait inspirer dans nos cœurs, d'abord parce que ces réceptions ont lieu le plus souvent sans ordre, ensuite parce qu'elles sont faites bien souvent par des demoiselles qui se présentent sans le consentement de leurs parents, et après parce que nul règlement n'est établi parmi elles, puisqu'il est vrai de dire que jusqu'à ce jour elles n'ont pas connu la règle qu'elles doivent suivre. »

Le conseil adopte un règlement en 12 articles. La dame d'honneur et la trésorière seront élues en assemblée générale et les responsables désignées par la dame d'honneur, le 15 août. Le mandat de la Dame d'honneur et de la trésorière est renouvelable. Les sœurs se muniront d'une bannière représentant d'un côté Notre-Dame des Douleurs et de l'autre, l'armorial de l'ordre du Gonfalon.

La création d'une section féminine marque la dernière grande étape de la transformation de la confrérie avant sa disparition. Y a-t-il eu des changements aussi notables en ce qui concerne les relations avec le clergé ?

Les relations des pénitents avec le clergé et le rôle de la chapelle

Compagnies de laïques, ces confréries posent un important problème au clergé qui se doit de favoriser cette organisation, véhicule de piété, mais aussi veiller à maintenir ces laïcs à leur place afin qu'ils ne fassent pas un usage abusif de leurs droits et conservent le droit chemin. Aussi les évêques tiennent-ils les pénitents de court. Rien ne peut être fait sans leur autorisation, ni procession, ni pèlerinage, ni célébration de messe, ni prédication, ni bénédiction.

En 1709, A. Vincens rappelle que les pénitents de Mèze ont des liens particuliers avec les évêques d'Agde : « Les pénitents de Mèze vous expriment leur dévouement parce que vous estes notre supérieur, ce qui nous est commun avec toutes les autres confreries du diocese, mais encore parce que nous avons seuls l'avantage que vous soyez notre bienfaiteur par la libéralité que vos prédécesseurs d'heureuse mémoire nous ont fait de cette auguste chappelle qui faisoit autrefois l'ornement de votre château seigneurial. »

Les prélats vérifient tout de même les droit affichés par les pénitents. L'évêque demeure le gardien vigilant de tout ce qui se vit et se passe dans la confrérie. Il entend empêcher toute déviation et tout empiétement sur les droits du curé. Au XIXe siècle, Mgr Rollet, en 1803 et 1805, puis Mgr Thibault, en 1853, imposent aux pénitents de Mèze des règlements très stricts.

Pour comprendre cette politique épiscopale, il faut savoir que la chapelle a toujours été un lieu de culte très recherché des Mézois et des « étrangers » qui viennent y prier pour obtenir des grâces spéciales. En 1844, on évoque le fait que « la grande majorité de la population est habituée depuis longtemps à participer au culte de vénération que nous rendons à la Mère de Dieu ». Tout spécialement les marins « dont la caste est accoutumée à rendre hommages dans les périls de la navigation comme dans les succès, à celle qui, disent-ils, protégea toujours leurs entreprises ». En 1853, on a découvert une niche, « au derrière du sanctuaire, à l'aspect de la mer », où se trouvait jadis une statue de la Vierge protectrice des navigateurs. On la rétablira en 1854.

Même chose en 1891 pour la statue de Notre-Dame de Lourdes placée dans le jardin. Le père Guiraud prouve, par un long récit, que l'on appelle, avec juste raison, Marie Étoile de la mer : « Par une de ces brumeuses journées de l'hiver dernier quelques pêcheurs qui s'étaient aventurés sur l'étang de Thau furent surpris par une bourrasque de neige ». Grâce à la cloche des pénitents, ils furent sauvés.

La chapelle est aussi un lieu de refuge pour « des mères frappées de quelques afflictions a cause de leurs jeunes enfants ». Elles y trouvent « consolation dans la méditation aux pieds et en présence de la Mère des Sept Douleurs ». Les enfants admis pour la première fois à la communion viennent y demander le don de persévérance et les habitants du quartier, éloignés de l'église paroissiale, y accomplissent certains actes de piété. D'ailleurs, « ce lieu retiré inspirera à plus d'un homme timide l'accès aux tribunaux sacrés ». Enfin une immense majorité de la population réclame qu'« un service religieux et ecclésiastique soit maintenu dans l'église de Notre-Dame des Sept Douleurs ».

Cette exigence pose la question des relations entre la confrérie et le curé. Elles sont faites de périodes d'entente, d'échanges de services et de conflits. En 1716, les pénitents et leur chapelain avaient failli en venir aux mains avec le clergé de Mèze. Des curés, comme M. Reynaud (1834-1858), se montrent stricts. Le 13 mars 1845, il dénonce les agissements des confrères à l'occasion de la visite qu'ils viennent faire à l'église, le Jeudi saint. Ce lieu se trouve « envahi de tout ce que nous avons de plus mauvais parmi la jeunesse de l'un et l'autre sexe, les propos et les conversations les plus révoltants, les postures les plus indécentes et les plus scandaleuses, les dégâts les plus injustes sont pour cette foule indisciplinée non seulement d'usage mais de ri- gueur dans le lieu saint ». Le curé exagère-t-il ? Une lettre du curé de Loupian du 9 mars 1845 pourrait appuyer ses dires. « Le vulgus de Mèze est sans respect pour le lieu saint, les jeunes gens ne craignent point d'entrer dans l'église le cigare à la bouche. Sous Mgr Fournier. Loupian fut à Mèze pour la confirmation, les femmes se virent enlever les coiffes et les fichus par les jeunes gens de cette population indisciplinée, on se permit même si je dois en croire des témoins oculaires de jetter (sic) des oranges pourries contre la mitre du Pontife. »

En 1852, M. Reynaud affirme que depuis que l'aumônerie des pénitents a été supprimée, « la paix et le calme règnent dans Mèze d'une manière toute édifiante ». Redonner un aumônier aux pénitents serait « réveiller dans la paroisse et dans l'enceinte des familles, des passions déjà éteintes mais faciles à se reproduire et à renouveler les désordres dont nous avons eu tant à gémir ». Normalement la confrérie devait avoir un aumônier propre. Tout au long de leur histoire, les frères se mettent en frais pour en ...

... obtenir un ou le conserver. Ils consentent des efforts financiers, parfois considérables, et même des versements en nature. Mais cette faveur ne leur est pas toujours accordée.

On précise au candidat sa mission, en 1754, par exemple, dire la messe les dimanches et fêtes, donner toutes les bénédictions prévues dans l'année, accompagner la confrérie à toutes les processions, célébrer un certain nombre de messes de requiem, en particulier à la suite du décès de confrères. Certains aumôniers considèrent ce choix comme un grand honneur, comme le Mézois, A. Cathalan, en 1709 : « Je vous avoûe que votre choix me comble de joye, et que je m'estime heureux d'avoir une place parmy vous. »

Les relations avec la hiérarchie ecclésiastique ont donc été variables, excellentes ou hostiles, selon les époques. N'était-il pas inévitable que des conflits éclatent entre des laïcs, fortement structurés dans le cadre de leur confrérie et aspirant à une certaine indépendance, et des curés qui entendaient conserver le contrôle sur tout ce qui se passait dans leur paroisse ?

L'histoire des pénitents de Mèze

« Le premier recu à la confrerie et le 1er prieur d'icelle fut Guillaume de Cesses installé par le prieur de Marseillan le 11e d'avril 158 ». C'est « en l'honneur de Dieu et augmentation de la foi catholique, apostolique et romaine » qu'elle fut fondée. A la suite de l'implantation de la Réforme en Languedoc, vers 1560, et des guerres de religion, les catholiques dans leur action revivifiante mettent en place, en les créant ou en les recréant, des confréries de pénitence, dans le sens de la réparation, idée chère à la Contre-Réforme.

Les premiers frères mézois se lancent dans cette aventure spirituelle sur un coup d'audace. Ils ne sont que trois et ne possèdent pas de lieu de culte : »Il faut que aillent vagabondant d'une maison à l'autre », sans lieu « commode pour faire faire le service à la manière accoutumée » et réciter l'office.

Ce point préoccupe les frères dès le début de leur entreprise. Ils portent de suite leurs vues sur une église désaffectée qu'ils se proposent de remettre en état. Leur première démarche auprès des consuls de la ville ayant été vaine, ils décident de s'adresser à leur évêque, comte d'Agde et baron de Mèze. Il leur faut attendre 12 ans pour obtenir cette chapelle. Les registres contiennent la requête adressée à Bernard Du Puy et l'acte d'inféodation qui leur en fut fait par la suite.

Du premier document se dégagent plusieurs remarques. D'abord le fait que ce lieu est en si mauvais état qu'il sert un peu à tout, surtout à de bien « vils usages » : corps de garde pour la ville, sorte de tripot pour les jeunes qui y jouent aux cartes, lieu de refuge pour les pourceaux, car l'église n'a même pas de portes pour la clore, « tant elle va à sa ruine ». Les pénitents demandent à l'évêque de leur conférer l'investiture de ce bien, comme seigneur, car il s'agit de la chapelle du château épiscopal et, comme responsable religieux, de venir la bénir, « attendu les actes viles qui y ont esté comises, que on y comet journellement ». Ils se proposent de faire bâtir, à leurs frais, un corps de garde.

La requête n'est pas datée, mais la réponse de l'évêque, qui figure au bas du document, porte la date du 15 décembre 1590. Le prélat désireux de ménager les consuls de Mèze et de mieux connaître l'affaire, charge son baille de provoquer la réunion d'un conseil général composé des consuls et autres habitants du lieu pour voir « la comodïté ou incomodité » de la chose et lui en faire rapport. On consultera donc le conseil élargi.

Nous ignorons ce qui s'est passé entre le 15 décembre 1590 et le 20 août 1602, date où cette cession se fait. Ce second texte nous fournit de multiples éclairages. Sur le lieu d'abord. Il s'agit dans ce document « d'un lieu tout bonnement inhabitable », d'une église « qu'est dans le clos dudit Mèze appellé l'Église de Notre Dame ». Suivent les confronts. Sur les conditions de la cession ensuite. L'évêque se dessaisit « par bail et emphitéose perpétuel » de son investiture. Les pénitents promettent de mettre l'église en état et de l'améliorer, de réciter l'office à la tribune et de laisser les portes de l'église ouvertes pendant l'office, pour que les fidèles puissent y venir faire leurs dévotions. A l'évêque d'Agde, ils feront l'hommage annuel et perpétuel d'un cierge de cire blanche, de deux livres, dans lequel sont gravées ses armoiries. Il sera porté la veille de chaque Fête-Dieu à sa maison épiscopale. Combien de temps leur fallut-il pour remettre la chapelle en état ? D'où sortirent-ils l'argent nécessaire ? En tout cas, les voilà dotés d'un statut, reconnus par l'évêque, ayant pignon sur rue. En 1609, ils s'affilient à l'Archiconfraternité de Notre-Dame du Gonfalon de la sainte cité de Rome, compagnie de pénitents créée à Rome, sous l'impulsion de saint Bonaventure, en 1264.

L'évolution des effectifs

On possède les registres de réceptions de 1588 à 1853 mais ils ne semblent pas tenus parfaitement : « Le présent recueil (1588-1709) n'a pu estre plus correct... parce qu'on n'a pas eu le soin d'Ecrire la reception de la pluspart des confrères ». L'appréciation des effectifs pèche donc par défaut, tout en nous fournissant une idée de la vitalité ou de la langueur de l'institution.

La confrérie s'est formée en 1588 avec 3 membres. Dans le contrat de 1602 figurent 13 noms. Tous les inscrits y sont-ils mentionnés ? Vraisemblablement, car le registre de l'époque n'en mentionne que 15 entre 1588 et 1602. Le démarrage est lent. Par la suite, il y a croissance irrégulière. De 1588 à 1716, on a compté 349 réceptions et de 1717 à 1792, 305. Cela correspond au renouveau démographique. Les trois premières années de la Révolution sont bonnes : 14 adhésions. Sur l'Ancien Régime, les pénitents ont accueilli au moins 654 membres, soit en moyenne trois par an. Sur le nombre de frères par année, peu d'indications : en 1660, 52 ; en 1748, 150, dont *pas plus de la moitié quy soint en estat de payer vingt cinq sols de cotte chaque année le reste estant tous des pauvres gens miserables qua peine peuvent ils vivre, et beaucoup des infirmes et auxquels il faut faire la charité pendant le cours de l'année*. L'importance des chiffres de réceptions des années 1770-1790 peut laisser penser que ses effectifs étaient du même ordre. La compagnie était donc assez florissante. Que va-t-elle devenir sous la Révolution ?

La traversée du désert : août 1792 - mars 1802

La loi du 18 août 1792 supprime les confréries. Le 15 octobre, le maire Jean-Antoine Fraisse va faire l'inventaire des biens de la chapelle, ornements et argenterie. Le tout est envoyé au district de Béziers, sauf quelques chasubles transportées à la paroisse. Deux confrères, Pierre Vidal de Massaloup et Pascal Montagne, arrivent à subtiliser une partie des ornements de l'ordre. La chapelle va être désaffectée et utilisée pour des usages publics. L'administration des domaines en fait un hôpital militaire (1793-1795). Elle est vendue en juin 1797. On y fait des assemblées populaires. En vendémiaire an VI, on y a dressé l'autel de la patrie. Puis, elle devient un atelier de tonnellerie. Mais déjà les réceptions ont repris, la première le 16 avril 1797, 14 suivront entre 1798 et 1801.

Le 8 février 1802, la chapelle est rachetée par G. Gars, père, qui en fait « élection d'amis » en faveur des pénitents qui s'y réinstallent le 14 mars 1802. A partir de là, c'est une véritable résurrection de la confrérie qui connaît un succès inespéré : ses effectifs bondissent : aux 51 anciens réunis le 2 février 1802 s'ajoutent, en un seul jour, le 14mars, 13 membres nouveaux. Ce redémarrage devait-il être durable ?

Les pénitents au XIXe siècle : Grandeur et décadence

La première décennie du Concordat, 1802-1811, fut marquée par deux événements majeurs : un recrutement exceptionnel : 93 nouveaux membres, dont 30 en 1802, 13 en 1804 et 14 en 1805, et l'introduction des femmes dans le groupe. La réception des premières pénitentes se produit en 1808. En 1821, elles sont 38 de plus. Ce mouvement se poursuit de plus belle, comme le montre ce tableau :

Années	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Moyenne annuelle*			*% des*
				H	F	T	*femmes*
1854-1858	562	242	804	112	48	160	30%
1859-1863	723	398	1121	144	80	224	35,69%
1864-1868	769	640	1409	154	128	282	45,42%
1869-1873 (4ans)	612	616	1228	153	154	307	50,16%
sur 34 ans	2666	1896	4562	140	100	240	

Notons que la situation des confrères est bonne. Leur nombre augmente régulièrement sous le second Empire, puis se fixe à un bon seuil au début de la IIIe République. Les femmes deviennent majoritaires en fin de période, mais c'est par le seul gain de leur recrutement. Leur nombre triple en vingt ans. De 1879 à 1887, on peut dénombrer les effectifs comme suit : *1879* : 105 soeurs et 108 frères = 213 ; *1880* : 87 soeurs et 104 frères = 191 ; *1881* : 84 soeurs et 63 frères = 147 (jusqu'au 8 mai seulement).

Ensuite, on ne possède plus de statistiques pour les hommes. Pour les femmes, perte de plus de 40 membres en 1882, et des effectifs fort fluctuants et à la baisse entre 1883 et 1887 : 38, 67, 59, 36, 31. Pourquoi ce déclin et ces variations considérables ? En 1891, la compagnie a l'air d'avoir une certaine vitalité. Comment se fait-il qu'elle ait quasiment disparu une décennie plus tard – une seule personne active en 1912 ? Les causes sont difficiles à déterminer. Le phénomène est assez général en France. M. Agulhon situe « la dernière période des Pénitents vers la fin du XIXe siècle et le début du XXe ». Ce style de confrérie ne correspondait-il plus aux besoins des catholiques d'alors ? Serait-ce un manque d'appétit spirituel ? Ou bien les activités et les oeuvres nouvelles attiraient-elles davantage les fidèles ? Nous y reviendrons en conclusion. La chapelle n'en reste pas moins un centre d'attraction. Qu'était-elle devenue depuis ses origines ?

La chapelle et ses dépendances

De la première restauration de la chapelle au début du XVIIe siècle, nous ne savons rien de précis. Par contre on connaît bien les travaux opérés à partir de 1636. L'argent provient de multiples sources : cotes de réception (3 ou 6 livres) et annuelles (25 sols), « mortuaire », dons en argent ou en nature, fruits du bassin, soumission du porte-croix, offrande du prieur et du sous-prieur (12 et 6 livres). Mais il rentre mal souvent et on a l'impression qu'il est parfois détourné de sa destination première. Malgré ce, de 1636 à 1789, on ne cesse de construire et surtout d'embellir en faisant dresser un retable par Rates, décorer l'église peinte *d'un bleu estoilé tant a la voute que au lambris de lad chappelle, dorer tout lentour du tableau en ovalle de nostre dame qui est audit lambris, faire blanchir lad chappelle, et faire une chaire de plastre pour le prédicateur et ensanble faire vitrer les fenestres du chœur*, agrandir le chœur, en refaire les bancs, placer de nombreux tableaux des mystères de Notre-Dame des douleurs peints par Pezet, changer la disposition de la Sainte-Table et l'augmenter, édifier une sacristie plus vaste en utilisant les pierres du vieux château de l'évêque.

La restauration de la chapelle au lendemain de la Révolution se double de travaux pour lutter contre l'érosion provoquée par les vagues sur le mur extérieur. En 1807, une partie du local est prête à s'écrouler; les attributs de l'ordre tombent en vétusté. On a des ornements indécents et une tribune impropre à sa fonction. Tout cela est progressivement remis en état. On restaure les tableaux. On marbre les colonnes du sanctuaire, on retouche les cadres de l'enceinte de l'église, on change l'attitude de la « Magdeleine », « pour la mettre dans un état décent ».

En 1833, on fait peindre en bleu la voûte de la chapelle, « avec, au milieu un Saint-Esprit, entouré de rayons jaunes, y parsemer des étoiles blanches aux endroits convenables et peindre en jaune la corniche qui entoure la voûte ». En 1837, on acquiert une statue de haut relief, en terre de pipe et dorée, de Notre-Dame des Sept Douleurs, patronne de la confrérie, pour la placer dans une niche, sur un piédestal, derrière l'autel. Enfin en 1878, M. Molinier remanie très profondément l'église, comme on le voyait encore en 1990. L'église des pénitents a donc été sans cesse modifiée, selon les goûts de chaque époque.

Telle était l'église dans son architecture d'ensemble, à l'heure où B. Denat croyait pouvoir écrire : la confrérie « ne compte, en 1918, peut-être qu'un seul membre ». Il a pu y avoir quelques autres frères dans les années 30. Mais les « rescapés » ne se réunissent plus pour l'office. La chapelle continue à être utilisée pour les besoins du culte. Elle n'en mérite pas moins une bonne restauration, programmée par l'Association des Amis des Pénitents de Mèze – elle a été réalisée en 1992.

La disparition des pénitents de Mèze ne tient pas ici essentiellement à l'action de régimes politiques hostiles ou à un mépris élitiste (M. Agulhon). On avancerait plutôt comme hypothèse l'inadaptation des pénitents à la vie religieuse telle qu'elle évolue à partir de la fin du XIXe siècle. Leur traditionnelle tendance à l'indépendance ne va pas dans le sens du courant centralisateur qui prévaut alors dans l'Eglise. Le curé tient à garder bien en main les rênes de sa paroisse. La forme de liturgie pratiquée par les pénitents échappe aussi en partie à cette volonté de centralisation et d'unification.

Les autres groupements, oeuvres et mouvements qui subsistent ou se créent adoptent un style différent. Les uns sont plus mystiques, plus intimistes, moins exubérants, moins ostentatoires. Ils n'ont pas de lieu de culte propre et ne s'affichent pas d'une manière aussi voyante. Les autres sont plus tournés vers l'action et l'étude. Chez les pénitents de Mèze, de tels soucis n'apparaissent guère. Ils célèbrent, prient, processionnent, pèlerinent et s'entraident. C'est tout. D'ailleurs, à côté des anciens lieux de pèlerinage à la Vierge, sont nés de nouveaux centres d'attraction lointains, Lourdes ou La Salette, qui attirent le populaire. Le style du « pénitent » classique n'y a pas sa place ou peu. On ne s'y revêt ni de sac ni de corde, alors même que la pénitence y demeure la valeur fondamentale.

Ces constations viendraient plutôt étayer notre hypothèse. On objectera l'intérêt que portait Mgr de Cabrières aux pénitents. On sait son rôle dans la mise en place de l'Union des Pénitents, la part liée au félibrige. Est-ce là un argument incontournable ? L'histoire du diocèse de Montpellier montre que les vues pastorales d'un évêque ne vont pas toujours dans le sens de l'évolution de l'église locale ou du vécu d'une paroisse. Peut-on d'ailleurs, en renversant l'hypothèse, affirmer que les pénitents ouvraient des chemins nouveaux ? Que pouvaient-ils encore apporter aux paroissiens ? En outre, les graves dissensions entre pénitents et pénitents et curés ont pu favoriser leur déclin. Leurs registres montrent beaucoup de laisser-aller. La désignation des prieurs devient aléatoire.

De toute façon, on remarque qu'en 1912 le curé ne place pas parmi ses objectifs une relance des pénitents blancs. Il en parle comme si c'était pour lui une forme définitivement dépassée de la vie religieuse dans la paroisse. Seul le sort de la chapelle, alors privée, le préoccupe et non la survie des pénitents. N'est-ce pas un enterrement sans fleurs ni couronne de la confrérie ?

Année de parution : 1993

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1993

Stéphane MAUNE, A propos du septième Kardo du cadastre Béziers B. Le site de Balsède 3, Tourbes-Pézenas (Hérault) ;

Alice-Mary COLBY-HALL, Guillaume d'Orange, l'abbaye de Gellone et la vache pie de Châteauneuf-de-Gadagne ;

Daniel LE BLEVEC, Jean NOUGARET, In memoriam. Robert Saint-Jean (1933-1992). Bibliographie des travaux de Robert Saint-Jean ;

Louis SECONDY, Sous le sac et la capuche : les pénitents blancs de Mèze (1588-1918) ;

Alain CHEVALIER, Le goût des collectionneurs montpelliérains au XVIIe siècle ;

Jean CLAPAREDE (†), Houdon et la Société des Beaux-arts de Montpellier (1779-1784) ;

Ghislaine FABRE, Thierry LOCHARD, L'extension urbaine à Montpellier de 1840 à 1940 : initiative privée et gestion municipale ;

John HARRIS, Jean-Claude RICHARD, La libération de Montpellier (1944), d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert De Chambrun ;

Marc BONNIER, Le premier âge d'une institution centenaire, La Société Languedocienne de Géographie ;

Jean-Pierre BESOMBES-VAILHE, L'identité viticole face au processus d'industrialisation. « L'exploitation du pétrole sur la commune de Gabian » (approche ethno-historique) ;

Richard LAURAIRE, Anthropologie culturelle et politiques publiques territoriales.

CHRONIQUES :

- *Gilbert LARGUIER,* Le grain et le drap dans le Narbonnais, 1300-1789 ;
- *Line SALLMANN,* Une croissance industrielle sous l'Ancien Régime : le textile en bas Languedoc aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Jean NOUGARET, Archéologie médiévale, Histoire de l'Art. Bibliographie (1989-1993).

http://www.etudesheraultaises.fr/